



CONTRAT DE VENTE/BULLETIN D'INSCRIPTION

WEEK-END FEERIES DE NOEL A LONDRES - DU 27 AU 30/11/2026

A retourner au plus tôt à l'Agence Evalys

L'ORGANISATEUR :

Agence EVALYS - 530, Route de Montfleury - 07170 LAVILLEDIEU - Tel : 04 75 87 29 46 - Mail : rebecca@agence-evalys.com

LES VOYAGEURS :

NOM du participant N°1 : Prénom :

NOM du participant N°2 : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel fixe : Mail :

Tel portable 1 : Tel portable 2 :

Contact en cas d'urgence : Nom et Prénom : Téléphone :

Nombre de personnes :

☐ Chambre double grand lit ☐ Chambre double 2 lits : partagée avec :

☐ Chambre individuelle (sous réserve de disponibilités) avec supplément de **280€**

Assurance Annulation (Détail des garanties disponibles en agence) **45€** par personne : OUI ☐ NON ☐

ETA (autorisation électronique de voyage) obtention par l'agence **43€** par personne : OUI ☐ NON ☐

Lieux de départs proposés : (cochez la case correspondante)

☐ Lavilledieu - Agence Evalys

☐ Malataverne - Parking des Autocars Palisse

☐ Guilherand-Granges - Départs Evasion

☐ Péage Bourg-lès-Valence - Parking covoiturage

☐ Gervans - Garage des Autocars Palisse

FORMALITES : Passeport en cours de validité au moment du voyage + ETA

→ **MERCI de nous faire impérativement parvenir une copie de votre document d'identité lors de votre inscription.**

Il incombe au client la responsabilité de vérifier la validité de son document d'identité et des conditions d'entrée dans le pays, susceptibles de changer à tout moment. Nous vous conseillons de consulter jusqu'au jour de votre départ le site www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/ - en aucun cas l'agence ne sera responsable si votre départ était empêché par une non-conformité de vos documents d'identité.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

	PRIX TTC PAR PERSONNE	NBRE DE PERSONNES	TOTAL
Voyage en chambre double	998 €		€
Supplément chambre individuelle	280 €		€
Assurance annulation (facultative)	45 €		€
ETA obtention par l'agence	43 €		€
Total voyage =			€

☐ En 2 fois :

→ A l'inscription : **400€ par personne + les options choisies** (assurance et/ou chambre individuelle et/ou ETA) ;

→ Le **solde** sera demandé **45 jours avant le départ**.

☐ En 3 fois :

→ A l'inscription : **300 € par personne + les options choisies** (assurance et/ou chambre individuelle et/ou ETA) ;

→ 2^{ème} acompte : **300 € par personne** avant le **01/09/2026** ;

→ Le **solde** sera demandé **45 jours avant le départ**.

Un courrier vous sera adressé en septembre pour vous préciser le montant du solde restant à régler, les horaires de départ.

Règlement par :

☐ Chèque à l'ordre de « Agence Evalys » ou chèques vacances

☐ Carte bancaire : envoi d'un lien sécurisé par mail lors du premier paiement.

☐ Virement : Nom : E.U.R.L CONSEILS ET DECOUVERTES - IBAN : FR76 1390 6001 8685 0045 0983 336 - BIC/SWIFT :

AGRIFRPP839 - **Indiquer la référence EV703 + votre nom**

En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente.

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Pour l'agence Evalys, Marie-Cécile TRUCHET

Le client

Fait à :

Le :

Signature :

AGENCE EVALYS
530, Route de Montfleury - 07170 LAVILLEDIEU
Tél. 04 75 87 29 46
SIRET 489 287 383 000 25
IM : 887 18 0001

Extrait des Conditions de vente- Agence Evalys

Document complet disponible en agence et sur internet à l'adresse suivante : www.evalys-sejours.com/conditions-generales-de-vente

Agence EVALYS – EURL au capital de 42 000 € - IM 007120001 - Assurance responsabilité civile : GENERALI - N°AH177868 -

GARANTIE FINANCIERE APST : 200000 € - SIRET 489 287 383 000 25 - NAF 7911 Z

1. PRIX

1.1 Généralités Tous les prix sont affichés en Euros et sont fixés en fonction des données économiques en vigueur au moment de la commande.

1.2 Révision des prix : conformément aux articles L. 211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du Tourisme, EVALYS peut, après la conclusion du contrat, réviser les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les modalités suivantes : a/ Variation du taux de change en rapport avec le contrat : si la fluctuation du cours des devises venait à influencer sur le prix total du voyage, cette incidence serait répercutée. Variation du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers. Toute variation sera intégralement répercutée dans le prix de vente du voyage. Pour les clients inscrits, aucune augmentation de prix ne pourra intervenir à moins de 20 jours des prestations.

2. RESERVATION ET PAIEMENT

Une réservation est considérée comme définitive à compter de la réception par EVALYS de l'acompte, accompagné du bulletin d'inscription (BI) complété, daté et signé ou du contrat signé par le représentant du groupe.

3.1 Paiement de l'acompte : toute réservation doit faire l'objet du versement d'un acompte, à la signature du contrat, acompte dont le montant vous sera indiqué sur le contrat ; le solde interviendra au plus tard 45 jours avant le départ sauf indication contraire mentionnée au moment de la réservation. Pour toute réservation à moins de 35 jours du départ, le règlement doit être effectué en une seule fois pour la totalité du montant de la prestation. Le montant des primes d'assurances souscrites par le client à l'occasion de son voyage doit être réglé dès l'inscription.

3.3 Paiement du solde et/ou de la facture rectificative : le solde est à verser à réception de facture, 45 jours avant le départ. Dans le cadre d'un groupe, le nombre exact de participants doit être fixé au plus tard 35 jours avant le début de la prestation. Après cette date, le nombre de personnes est définitif et servira de base de facturation. Il est possible d'augmenter le nombre de participants après accord préalable d'EVALYS. Dans ce cas, la facturation sera calculée par rapport au dernier nombre de participants.

3. ANNULATION/RESOLUTION ET MODIFICATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

5.1 Annulation à l'initiative du client : conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement des frais de résolution suivants en fonction de la date à laquelle la notification d'annulation est reçue :

Barème d'annulation - annulation partielle ou totale :

- De la signature du contrat à 90 jours avant la prestation : 30 % du prix du voyage T.T.C retenu
- Entre 89 et 61 jours avant la prestation : 50 % du prix du voyage T.T.C retenu
- Entre 60 et 45 jours avant la prestation : 75 % du prix du voyage T.T.C retenu
- Moins de 45 jours avant la prestation : 100 % du prix du voyage T.T.C retenu

5.2 Modification à l'initiative du client : le client doit se présenter le jour précisé et aux heures précises mentionnées sur la convocation. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement, le client doit prévenir immédiatement EVALYS. Les prestations non consommées au titre de ce retard ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

4. ANNULATION/RESOLUTION ET MODIFICATION DU CONTRAT A L'INITIATIVE D'EVALYS

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, EVALYS peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire :

- Si le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. EVALYS doit alors notifier la résolution du contrat au client au plus tard : vingt jours avant le début du voyage dans le cas de voyages de plus de six jours ; sept jours avant le début du voyage dans le cas de voyages de 3 à 6 jours ; quarante-huit heures avant le début du voyage dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours ; ou

- Si il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du contrat au client dans les meilleurs délais avant le début du voyage. De plus, EVALYS se réserve le droit de modifier tout ou partie du programme en cas d'impératifs locaux, de mauvaise météorologie ou dans le cas où la sécurité des participants ne pourrait être garantie.

5. TRANSPORT AERIEN

5.1 Conditions de transport : les conditions générales et particulières de transport de la compagnie aérienne sont accessibles via le site Internet de la Compagnie aérienne ou sur demande. Conformément à la Convention de Varsovie, toute compagnie aérienne peut être amenée à modifier sans préavis notamment les horaires et/ou l'itinéraire ainsi que les aéroports de départ et de destination.

5.2 Pré et Post Acheminement : lors de pré-post acheminements organisés par Evalys, en cas de retard ou de non présentation au lieu de rendez-vous, il n'y aura pas d'attente au-delà de 10 minutes et Evalys ne pourra être tenu pour responsable des frais qui en découleront. Le client devra s'organiser pour rejoindre le groupe par ses propres moyens.

5.3 Personnes handicapées ou à mobilité réduite : il appartient au client, qui souhaite bénéficier d'une assistance spécifique en raison d'un handicap ou en cas de mobilité réduite, de le signaler à l'avance afin que puisse être organisée l'assistance pour le transport aérien à l'aéroport et en vol.

5.4 Refus d'embarquement : en cas de refus d'embarquement de la compagnie aérienne ; ce refus ne donnera droit à aucun remboursement de la part d'EVALYS.

6. FORMALITES ET INFORMATIONS

Pour préparer votre voyage, il est conseillé de consulter toutes les informations et démarches administratives et sanitaires à accomplir sur le site Internet : diplomatie.gouv.fr.

7. ASSURANCES

7.1 Assurance responsabilité civile du client : le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une assurance responsabilité civile.

7.2 Assurance responsabilité civile professionnelle : EVALYS a souscrit une assurance Responsabilité civile professionnelle auprès du cabinet GENERALI Assurances dont le siège social est situé à PARIS (9ème) bd Hausmann à hauteur de 2 000 000 € par année d'assurance, dommages corporels, matériels et immatériels confondus. Cette assurance porte le numéro AH177868.

7.3 Assurances facultatives : sauf mention contraire sur le contrat, aucune assurance n'est comprise dans les prix proposés. Toutefois, elles peuvent être contractées par le client à titre individuel et doivent être réglées au moment de la signature du contrat. Une fois que vous avez souscrit une garantie, il n'est pas possible de la modifier ultérieurement et de la remplacer par une autre garantie, ou de l'annuler. Le montant de la souscription de l'assurance demeure systématiquement acquis et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement. EVALYS vous propose de souscrire au moment de votre réservation une assurance dont les garanties vous seront communiquées sur demande. Si l'assurance annulation est utilisée (sous réserve d'un motif validé par le contrat), vous serez remboursé du montant versé après déduction du montant de l'assurance (non remboursable), des frais de dossier de 30 € et d'une éventuelle franchise (cf contrat de l'assureur disponible à l'agence).

8. RESPONSABILITE

EVALYS est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté. EVALYS peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

9. RECOURS, RECLAMATION ET MEDIATION

Le Service Relations Clientèle d'EVALYS est accessible par mail à : contact@evalys-sejours.com et par courrier recommandé avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : AGENCE EVALYS - 530, Route de Montfleury - 07170 LAVILLEDIEU. Les réclamations devront être adressées dans les meilleurs délais après le retour du voyage et être accompagnées des pièces justificatives ; les réclamations concernant les prestations aériennes ne pourront être prises en charge par EVALYS. Chaque client devra faire sa réclamation auprès de la compagnie aérienne. A défaut de réponse satisfaisante d'Evalys dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage, Informations le site : www.mtv.travel

Tout litige résultant des conditions ci-dessus est du ressort du TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUBENAS

10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du contrat, EVALYS est susceptible de collecter des données à caractère personnel. Ces données sont nécessaires au traitement de votre devis, à l'exécution du contrat, au suivi de votre dossier après votre retour et, à l'envoi de newsletter, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) sauf si vous ne souhaitez plus recevoir de telles communications de la part d'EVALYS.